

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

A noter que cette liste peut faire l'objet de légères modifications.

- Une lettre explicative de la situation financière, académique et personnelle de l'étudiant-e
- CV
- Pièce d'identité et permis de séjour
- Dernier relevé de note
- Diplôme-s obtenu-s avant la formation actuelle (ex: bachelor pour les étudiants en master)
- Copie de la carte bancaire ou postale personnelle avec le n° IBAN suisse
- Si moins de 25 ans ou dépendant-e¹ : avis de taxation ou déclaration fiscale des répondants légaux

REVENUS :

- Dernier avis de taxation/déclaration fiscale ou d'impôts à la source
- Relevés de tous vos comptes bancaires suisses et étrangers pour attester du solde actuel
- Bourses d'études (SBPE, cantonale, CROUS, du pays d'origine, privée, etc.), le cas échéant décision de refus
- Tout autre revenu n'apparaissant pas dans le dernier avis de taxation justifiant d'un revenu
 - Fiches de salaires sur les 3 derniers mois
 - Contrat de travail
 - Pension alimentaire (fournir l'acte de divorce)
 - Allocations familiales, formation, logement, APL, CAF
 - Subsidés assurance-maladie, le cas échéant attestation de dépôt de la demande
 - Rentes AVS/AI, orphelin, veuf
 - Aides sociales
 - Indemnités chômage
 - Attestation de travail (à disposition sur notre site internet)
 - Justificatif pour aide spontanée des parents/garants²

DEPENSES :

- Police d'assurance-maladie
- Contrat de bail ou contrat de sous-location
- Frais de transport en commun (TPG, CFF ou autres)

¹ Vous êtes considéré-e comme un étudiant-e dépendant-e si vos parents ou une personne tiers participe de quelque façon à votre entretien.

² La contribution parentale ou contribution d'un garant n'est pas considérée comme un revenu et ne peut pas être prise en compte dans le cadre d'une bourse de catégorie 1, 2 ou 3 sauf si celle-ci fait état d'une décision de justice.

Cas particuliers pour les étudiant-es n'ayant pas obtenu 60 crédits ECTS la première année de formation mais ayant validé celle-ci :

- Attestation de la Faculté ou de l'Ecole confirmant la validation de la 1ère année de formation

Documents supplémentaires pour un-e étudiant-e indépendant-e seul-e avec enfant(s), OU un-e étudiant-e marié-e, PACS, partenariat enregistré avec ou sans enfant(s) :

Enfant(s) :

- Acte de naissance
- Toutes les dépenses liées à l'enfant (assurance, crèche, frais de garde, parascolaire, cantine scolaire, etc.)
- Tous les revenus de type allocation, subside, rente etc.

Conjoint-e :

- Certificat de mariage
- Toutes les dépenses identiques à celles figurant ci-dessus pour le/la conjoint-e
- Tous les revenus identiques à ceux figurant ci-dessus pour le/la conjoint-e

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES DEMANDES D'AIDES PONCTUELLES

A noter que cette liste peut faire l'objet de légères modifications.

Demande pour frais matériel

- Devis pour le matériel en question
- Si achat déjà effectué, facture datant de maximum 14 jours avant le dépôt de la demande
- Pour les fournitures scolaires : Attestation du conseiller académique
- Pour les étudiants HES-SO Genève : Attestation du conseiller académique (à télécharger en ligne)

Demande pour frais médicaux

- Attestation de non prise en charge de l'assurance maladie
- Décompte de prestation
- Facture avec BVR

Demande pour perte d'emploi/de revenu

- Justificatif de perte d'emploi/revenu au maximum 1 mois après la perte

Demande pour une aide alimentaire

- Pas de documents supplémentaires à apporter sauf demandes spécifiques

Demande d'aide au logement (loyer)

- Historique des loyers impayés de la part de la régie ou du logeur
- Facture avec BVR

Demande pour frais d'études (taxe semestrielle pour les étudiants HES-SO Genève)

- Facture avec BVR